

DÉLIBÉRATION N° 20/293

Séance du 15 décembre 2020

Instauration d'un dispositif de compensation pour les médiateurs du Palais de la découverte

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

Vu le rapport de présentation,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve l'instauration d'un dispositif de compensation pour les médiateurs du Palais de la découverte. Ce dispositif sera mis en œuvre à titre transitoire, pour la période allant de la fermeture au public du Palais de la découverte jusqu'à l'ouverture du site des *Étincelles* du Palais de la découverte.

Fait à Paris,
Le 15 décembre 2020

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart